

Responsable ressources en eau, milieux aquatiques et pêche en eau douce au ministère de l'écologie, **Claire-Cécile Garnier** est depuis 15 ans une des pilotes active de la politique de continuité écologique en France. Cette politique écologiste s'est focalisée sur la destruction des ouvrages hydrauliques (barrages, seuils, chaussées d'étangs, biefs et canaux). Dans une vidéo, la haute fonctionnaire expose les raisons justifiant, selon elle, ses choix. Une occasion d'explorer les biais cognitifs dans les têtes de la technocratie publique empreinte d'écologie. Et d'expliquer pourquoi la continuité écologique est devenue l'une des politique environnementale la plus contestée, avec celle de l'agriculture.

Biais de cadrage n°1 (non dit dans la vidéo. Cette omission étant le premier problème) : ignorance de la dimension sociale et historique de l'eau

Le biais de cadrage consiste à parler d'un phénomène de manière partielle ou partiale en prenant soin d'évacuer les dimensions qui gênent dans le phénomène en question. L'exposé adopte une approche naturaliste sans influence humaine. Or, les cours d'eau sont aussi de constructions sociales, historiques, usagères et paysagères. Les ouvrages hydrauliques en sont un témoignage (voir Edgeworth 2011, Linton et Krueger 2020). Plusieurs livres universitaires ont constaté la négligence de la diversité des enjeux et de l'écoute des riverains (Barraud et Germaine 2017, Bravard et Lévêque 2020). En ignorant ce sujet, et en évacuant tout ce que les riverains pensent des rivières aménagées où ils vivent, on rend invisible un pan entier de la réalité. Ce qui n'existe pas dans l'esprit du haut fonctionnaire ne mérite finalement pas d'exister dans la réalité. De ce fait, on interdit au citoyen la possibilité de donner un avis sur les ouvrages qui ne soit pas dicté par une prétendue obligation écologiste.

Biais de cadrage n°2

ignorance des aspects écologiques positifs des milieux, fonctions, services liés aux ouvrages hydrauliques

Il faut éviter surtout de ne pas parler des travaux qui attestent que les milieux créés par les ouvrages hydrauliques (étangs, lacs, biefs, canaux, etc.) initient des avantages écologiques et en termes de biodiversité. La littérature scientifique a ainsi montré que les petits plans d'eau assurent jusqu'à 39 services écosystémiques

(Janssen et al 2020). Les habitats aquatiques et humides d'origine anthropique améliorent la biodiversité, dont l'étude est très lacunaire : voir des analyses multi-sites Chester et Robson 2013 ou Zamora-Marin et al 2021, pour des compartiments particuliers de la faune Sousa et al 2021 sur les moules d'eau douce, Kolar et al 2021 sur les libellules, Labat et al 2021 sur les végétaux. Le pire consiste à stigmatiser l'évaporation éminemment bénéfique. Tout cela est nié, gommé, invisibilisé : quand on défend un dogme, on tait ce qui pourrait le contredire et ne le sert pas.

Biais de cadrage n°3

ignorance du « schéma global » de l'Anthropocène
L'économie générale du discours sur les ouvrages hydrauliques consiste à focaliser l'attention sur des effets locaux (ils ralentissent et réchauffent un peu l'eau etc.). Mais la recherche scientifique montre qu'à l'âge anthropocène (âge de l'influence humaine majeure sur l'environnement), tous les paramètres qualitatifs et quantitatifs de l'eau, des sédiments et des populations associées sont fortement modifiés. On peut lire par exemple des études sur les poissons d'eau douce (Su et al 2021), sur le cycle des sédiments (Syvitski et al 2022) et les dynamiques sédimentaires (Verstraeten et al 2017), sur les zones humides (Fluet-Chouinard et al 2023), sur l'histoire longue des modification de rivières et fleuves à échelle millénaire (Brown et al 2018). Des chercheurs ont souligné que les plans d'eau sont absents de la nomenclature administrative alors qu'ils représentent sans doute en France un demi-million de biotopes, pour la plupart créés par les humains (Touchart et Bartout 2020).

Citation : « Les altérations physiques à cette continuité, obstacles à l'écoulement seuil, barrage endiguement les rectifications sont avec les pollutions diffuses, la pression principale responsable du mauvais état des cours d'eau. »

Biais de focale

ignorance du poids relatif des altérations de l'eau.

Le postulat peu convaincant est que l'obstacle serait le facteur prioritaire de la dégradation de la qualité chimique et biologique de l'eau. Il n'en est rien. Du propre aveu des indicateurs actuellement utilisés pour mesurer la qualité (de l'eau, dont il faudrait discuter par ailleurs la validité), les obstacles à l'écoulement ont un rôle

très faible par rapport aux pollutions. C'est ce qui ressort des études quantitatives ayant pris soin de comparer des rivières pour pondérer chaque impact : voir Villeneuve et al 2015, Cooper 2016, Lemm et Feld 2017, Lemm et al 2021. On trompe donc tout le monde en affirmant dogmatiquement que l'eau s'est beaucoup dégradée à cause de ces obstacles multi-séculaires.

Citation: « Il est vrai que de nombreux ouvrages en rivière, comme les seuils de moulins à eau, ont été construits il y a plusieurs centaines d'années. En revanche, il est faux de dire qu'ils n'ont jamais eu d'impact sur la biodiversité. Selon une étude scientifique de 2016, la généralisation à partir du 11e siècle des Moulins à roues verticales en Europe a causé un premier effondrement des populations de saumon. »

Biais de halo

une étude devient une généralité.

En science d'expérimentation et d'observation, une étude isolée n'a jamais constitué une connaissance solide. Il faut que cette étude soit répliquée plusieurs fois. La publication citée a été commentée par Hydrauxois (voir Lenders et al 2016), qui a objecté que les auteurs ne distinguent pas le poids de la morphologie et le poids des pêcheries dans la raréfaction du saumon. Par ailleurs, une autre recherche en histoire environnementale ne valide pas l'idée d'un déclin des poissons d'eau douce comme cause de changement des régimes alimentaires, mais plutôt l'arrivée de produits des pêches océaniques (Orton et al 2017). D'autres travaux sur les migrateurs français ont montré que ceux-ci restaient globalement attestés jusqu'aux sources des grands bassins versant à la fin du 18e siècle, quand l'essentiel du patrimoine historique des moulins, forges, étangs était présent (voir Merg et al 2020). Cela étant, la biodiversité évolue et s'adapte. Avoir une approche fixiste ou espérer retrouver le même vivant que voici cinq siècles est dépourvu de sens.

Citation : « [La continuité] C'est aussi ce qui permet des inondations dans le lit majeur qui vont recharger les zones humides, les sols et les nappes souterraines, qui vont éroder les terres et amener des matériaux à la rivière. » / « Au contraire, les seuils aggravent plutôt localement les inondations parce qu'ils rehaussent la ligne d'eau en permanence et facilitent ainsi les débordements en amont. »

Biais de contradiction

une qualité devient un défaut quand il faut justifier le dogme.

Quand il s'agit de vanter les bienfaits de la continuité écologique, Claire-Cécile Garnier explique que celle-ci se traduit par des inondations et débordements qui remplissent d'eau les nappes et les sols. Quand il s'agit de vanter la destruction des ouvrages en rivières, elle prétend qu'ils provoquent des inondations et débordements en amont, ce qui cette fois devient un problème ! Ce raisonnement d'acrobaties intellectuelles peu robustes tentant de justifier une chose et son contraire est le propre d'une idéologie.

En conclusion

Nous aurons perdu beaucoup de temps sur les prospectives, mais pour que cette politique dogmatique change, il faut attendre :

- le poids de la contradiction (non pas celle des propriétaires-exploitants d'ouvrages jamais entendus) mais tout simplement celui des nécessités essentielles (transition énergétique, adaptation au changement climatique avec ces cours d'eau sans eau),
- le renouvellement d'une génération de décideurs administratifs ayant mal posé le problème, mais s'obstinant à ne jamais la reconnaître, nonobstant l'absence de résultats (piscicoles et en termes de qualité de l'eau) eu égard aux milliards dépensés.

vidéo illustrant l'état le mode de fonctionnement de la haute administration: les hauts fonctionnaires